

Arrêté du Maire

N° 2026-5431A6

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Considérant le nombre important de bons de commande émis par la Collectivité et l'impossibilité pour le Maire, les Adjointes, la Directrice Générale des Services et ses adjointes d'assurer la signature de tous les bons de commande.

Objet : Délégation de signature - Bons de commande – Monsieur Jérémie MATHIEU - Service Environnement-Espaces Verts

Arrêtons,

Article 1 :

Délégation de signature est donnée pour les bons de commande à l'agent municipal désigné ci-après, dans les conditions suivantes :

1.1 Bons de commande d'une valeur inférieure à 770 € H.T (sept cent soixante-dix euros hors taxes) :

- Monsieur Jérémie MATHIEU, Agent de Maîtrise, Responsable équipe travaux neufs, en ce qui concerne les fournitures et prestations pour le béton, le matériel, les planches, le grillage, les pièces pour jeux.

Article 2 :

La délégation ainsi accordée subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée par un nouvel arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est applicable **dès transmission en Sous-Préfecture, affichage et notification.**

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Montbéliard le **- 4 MAI 2026**

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

N° 2026-5431AG (suite)

SPECIMEN DE SIGNATURE :

- M. Jérémie MATHIEU

:

.....


Déposé en Sous-Préfecture le : - 6 MAI 2026

Affiché le - 6 MAI 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.